



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 10 septembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Cinq (5) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-18

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 27 août 2018
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Félix Évangéliste et Kassandra St-Germain, demande d'acquisition du lot n° 4 800 618 du cadastre du Québec
 - b) UPA, demande d'appui bandes riveraines
 - c) ACEF-Montérégie-Est, demande d'appui
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Fête de l'Halloween
- 8- Financement du règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et refinancement du règlement n° 360-2002-1
 - a) Acceptation du soumissionnaire gagnant
 - b) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 425 500 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018
- 9- Renouvellement de l'entente d'utilisation de l'église de Sainte-Anne-de-Sorel
- 10- Rapport d'infraction lots n°s 4 800 679 et 4 800 674
- 11- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont
 - a) Décompte n° 3
- 12- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel
 - b) Azimut diffusion: 29^e édition de L'Aventure T
- 13- Informations diverses



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

- 14- Autres affaires
- 15- Questions du public
- 16- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-09-18

-Séance ordinaire du 27 août 2018

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-09-18

-Félix Évangéliste et Kassandra St-Germain, demande d'acquisition du lot n° 4 800 618 du cadastre du Québec

Le conseil prend connaissance de la demande de monsieur Félix Évangéliste et madame Kassandra St-Germain désirant acquérir le lot n° 4 800 618 du cadastre du Québec; considérant qu'après l'étude de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser les demandeurs que la municipalité n'entend pas vendre ce lot.

ADOPTÉE

04-09-18

-UPA, demande d'appui bandes riveraines

Considérant la demande d'appui de *La Fédération de l'UPA de la Montérégie* concernant le dépôt prochain d'une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie; considérant que le *projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie* consiste à intervenir à différents niveaux afin de sensibiliser les producteurs agricoles de la Montérégie à l'importance de respecter la bande riveraine et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'ensemble des cours d'eau de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'UPA dans le dossier des bandes riveraines.

ADOPTÉE

05-09-18

-ACEF-Montérégie-Est, demande d'appui

Considérant la demande d'appui de l'ACEF-Montérégie-Est qui souhaite élargir son champ d'action et pour se déplacer dans notre municipalité afin de pouvoir rencontrer nos citoyens dans le but de mieux venir en aide à la population vulnérable et aux prises avec certaines difficultés budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de l'ACEF-Montérégie-Est en leur prêtant au besoin, et selon la disponibilité, la salle du Conseil pour la tenue de rencontre.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

06-09-18

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

07-09-18

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un déboursé de 392 693,03 \$ pour la période comprise entre le 28 août et le 10 septembre 2018;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 28 août au 10 septembre 2018 pour un montant de 268 073,01\$.

ADOPTÉE

08-09-18

COMITÉS MUNICIPAUX

-Fête de l'Halloween

Considérant le dépôt du projet pour la tenue de la fête de l'Halloween 2018 sur l'Île-aux-Fantômes présenté par le Comité loisirs; considérant le succès grandissant de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités sur l'Île-aux-Fantômes et d'autoriser le budget demandé 2 000 \$ destiné à la réalisation de cette fête tel que présenté par le Comité loisirs.

ADOPTÉE

09-09-18

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 525-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE DUPONT ET REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 360-2002-1

-Acceptation du soumissionnaire gagnant

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2018, au montant de 1 425 500 \$; attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

157 000 \$	2,40000 %	2019
163 000 \$	2,60000 %	2020
168 600 \$	2,80000 %	2021
174 200 \$	2,90000 %	2022
761 800 \$	3,05000 %	2023

Prix : 98,70400

Coût réel : 3,32390 %

2. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL

157 000 \$	3,36000 %	2019
163 000 \$	3,36000 %	2020
168 600 \$	3,36000 %	2021
174 200 \$	3,36000 %	2022
761 800 \$	3,36000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,36000 %

3. BANQUE ROYALE DU CANADA

157 000 \$	3,36000 %	2019
163 000 \$	3,36000 %	2020
168 600 \$	3,36000 %	2021
174 200 \$	3,36000 %	2022
761 800 \$	3,36000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,36000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2018 au montant de 1 425 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 360-2002-1 et 525-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,70400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série sur **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

10-09-18

-Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 425 500 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 425 500 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts N ^{os}	Pour un montant
360-2002-1	705 500 \$
525-2017	720 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt n° 525-2017, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	157 900 \$	
2020	163 000 \$	
2021	168 600 \$	
2022	174 200 \$	
2023	180 000 \$	(à payer en 2023)
2023	581 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt n° 525-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

11-09-18

Considérant que la municipalité souhaite poursuivre l'utilisation de l'église de Sainte-Anne-de-Sorel, pour des activités physiques, les lundis et mercredis avant-midi; considérant qu'il y a lieu de signer le renouvellement de l'entente avec la Fabrique; considérant qu'il serait avantageux que cette entente se renouvelle de façon automatique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer l'entente de location pour un montant annuel de 2 000 \$ avec la Fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel et de demander à la Fabrique d'ajouter une clause permettant le renouvellement automatique à chaque année sauf si une des parties souhaite son annulation avec un préavis de trente (30) jours.

ADOPTÉE

12-09-18

RAPPORT D'INFRACTION LOTS N^{OS} 4 800 679 ET 4 800 674

Considérant le dépôt du rapport d'infraction relativement à des travaux non autorisés en zone inondable 0-20 ans sur les lots 4 800 679 et 4 800 674 du cadastre du Québec; considérant les explications fournies par notre inspectrice en bâtiment et en environnement; considérant qu'il y a lieu de mandater une firme d'avocats spécialisés en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M^e Jean-François Girard du cabinet DHC, Dufresne Hébert Comeau afin d'entreprendre les procédures nécessaires pour régulariser la situation.

ADOPTÉE

13-09-18

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE DUPONT

-Décompte n^o 3

Considérant le dépôt du décompte progressif n^o 3 concernant les travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et incluant les directives de changements n^{os} 1 à 8; considérant la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 5 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n^o 3 incluant les directives de changements n^{os} 1 à 8 des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont, au montant de 68 905,71 \$ à l'entrepreneur Mc BM inc.

ADOPTÉE

14-09-18

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de verser une commandite de 250 \$ pour la réalisation d'un Tournoi de pêche automnal 2018 cependant la municipalité n'autorise pas la gratuité du stationnement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

15-09-18

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-Azimut diffusion: 29^e édition de L'Aventure T

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Azimut diffusion; considérant le désengagement financier de la MRC de Pierre-De Saurel en 2013 pour le projet L'Aventure T; considérant le caractère récurrent de la demande ainsi que les efforts d'autofinancement et de partenariats financiers de l'organisme; considérant l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au projet pour 2018-2019 pour un montant de 790 \$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'un avis public d'élection a été émis aujourd'hui le 10 septembre concernant le poste de conseiller au district n^o 6. La période de mise en candidature sera du 1^{er} octobre au 12 octobre à 16 h 30. La date du scrutin est prévue le 11 novembre 2018.

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Maurice Hébert : remerciement pour la correction de son entrée charretière

Monsieur Michel Chartand : utilisation du bassin pour bateau, éclairage stationnement, possibilité d'installation de caméra et de barrière et zone inondable.

Monsieur Jean-Guy Descôteaux : zone inondable

LEVÉE DE LA SÉANCE

16-09-18

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »